**MODÈLE D’ÉVALUATION DES RISQUES ET DES CONTRÔLES (MERC)**

**Titre de l’audit**:

**OBJET :** Ce modèle sert à documenter les risques recensés et évalués par l’équipe d’audit (risques liés à l’objet considéré et risques inscrits dans le Modèle d’identification des risques fonctionnels [MIRF]) et les contrôles clés, et leur incidence sur l’étendue et la stratégie de l’audit.

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE :** Se reporter aux documents complémentaires ci-après pour remplir ce modèle en vue de documenter les principaux jugements posés par l’équipe d’audit lors du recensement des risques fonctionnels et des risques liés à l’objet considéré.

* [BVG Audit 4010](http://cmsprd.oag-bvg.gc.ca/intranet/verification-de-gestion/manuel/4010.shtm) — Compréhension de l’objet considéré lors de la planification de l’audit
* [BVG Audit 4020](http://cmsprd.oag-bvg.gc.ca/intranet/verification-de-gestion/manuel/4020.shtm) — Évaluation des risques
* [BVG Audit 4025](http://cmsprd.oag-bvg.gc.ca/intranet/performance-audits/manual/4025.shtm) — Contrôles internes
* [Guide sur la planification et la délimitation de l’étendue fondées sur le risque pour les missions d’appréciation directe](http://cmsprd.oag-bvg.gc.ca/intranet/verification-de-gestion/22589_FRC_HTML_PROD.shtm) (ce guide décrit les grandes étapes à suivre pour remplir le modèle)

**EXAMENS SPÉCIAUX :** Comme pour toutes les missions d’appréciation directe, les équipes chargées d’un examen spécial doivent, au cours de l’étape de la planification, **évaluer les risques liés à l’objet considéré** qui se rattachent à la société d’État auditée et **recenser les contrôles internes clés** (c.-à-d. les moyens et méthodes) dont se sert la société d’État pour atténuer les risques. De plus, le BVG a défini un ensemble de moyens et de méthodes essentiels **et de critères normalisés connexes qui doivent être utilisés pour tous les examens spéciaux (voir** [**Approche d'audit pour les examens spéciaux**](http://cmsprd.oag-bvg.gc.ca/intranet/verification-de-gestion/modeles/BVG-Approche_audit_pour_ES_16151F.docx)**). Les équipes d’examen spécial ne sont pas tenues d’inscrire dans ce modèle les risques et les contrôles liés aux moyens et méthodes essentiels.** Toutefois, si une équipe décide d’élargir l’étendue de l’audit au-delà des moyens et méthodes essentiels qui sont obligatoires, elle doit recenser les risques et les contrôles qui se rattachent à l’étendue élargie de son examen.

Les équipes doivent évaluer le caractère adéquat de la conception et de la mise en œuvre des contrôles au cours de l’étape de la planification. Si la société est exposée à des risques importants, et lorsqu’un défaut grave dans les moyens et méthodes d’atténuation pourrait empêcher la société d’avoir l’assurance raisonnable que ses objectifs de contrôle législatif sont atteints, les équipes doivent choisir entre les deux options suivantes :

* Si le risque est contré par les moyens et méthodes essentiels, l’équipe peut envisager **d’accroître l’effort d’audit** dans le secteur qui pose un risque élevé.
* Si le risque n’est pas contré par les moyens et méthodes essentiels, l’équipe peut juger bon **d’élargir l’étendue de l’audit** en se fondant sur l’argument qu’un défaut grave dans les moyens et méthodes non essentiels pourrait empêcher la société d’avoir l’assurance raisonnable que ses objectifs de contrôle législatif sont atteints.

**DÉFINITIONS :**

Les **contrôles** sont les méthodes et les procédures conçues, mises en place et appliquées pour atténuer les risques pouvant compromettre l’atteinte des objectifs de l’entité.

La **conception d’un contrôle** désigne la manière dont le contrôle est censé fonctionner pour atténuer les risques pouvant compromettre l’atteinte des objectifs. C’est la manière de fonctionner du contrôle qui est décrite dans les documents des méthodes ou des procédures. Autrement dit, c’est le fonctionnement prévu d’un contrôle (par opposition au fonctionnement réel).

L’**efficacité (ou le fonctionnement) d’un contrôle** est son exécution dans le temps. Autrement dit, un contrôle fonctionne s’il est exécuté en continu comme prévu dans le temps (c.-à-d. une exécution efficace continue). L’efficacité d’un contrôle n’est pas évaluée dans ce modèle.

La **mise en œuvre d’un contrôle** est le fonctionnement d’une occurrence du contrôle, soit son existence à un moment précis. La mise en œuvre est souvent examinée en même temps que la conception et elle est différente du fonctionnement du contrôle.

L’**objet considéré** désigne à la fois l’entité et les sujets visés par l’audit. Ainsi, dans le cadre d’un examen spécial, l’objet considéré est la société d’État. Pour certains audits de performance, l’objet considéré peut être une fonction ou une activité commune à l’ensemble de l’administration publique, comme la gestion des ressources humaines. Dans ces cas de figure, l’équipe d’audit doit obtenir une compréhension du sujet et des modalités de sa gestion appliquées par chacune des entités retenues aux fins de l’audit.

Les **objectifs liés à l’objet considéré** sont les missions, le mandat, les grandes priorités et/ou les engagements qui se rattachent à l’objet considéré. L’objet considéré doit être défini en termes suffisamment généraux pour qu’aucune question importante ne soit omise à l’étape de la planification. L’objectif de l’audit est l’un des résultats des travaux de planification. Il concerne la manière dont l’équipe auditera l’objet considéré (y compris comment l’approche permettra de contrer les risques évalués liés à l’objet considéré).

Les **risques liés à l’objet considéré** sont les risques qui se rattachent à l’entité et aux sujets qui sont audités. Il faut penser à ce qui pourrait empêcher l’entité d’atteindre les objectifs liés à l’objet considéré.

**TRAVAUX REQUIS POUR ÉVALUER LES CONTRÔLES À L’ÉTAPE DE LA PLANIFICATION**

Toutes les équipes d’audit doivent recenser les contrôles clés (colonne C) et déterminer l’incidence des contrôles sur l’étendue et la stratégie de l’audit (colonnes E et F). Selon l’objectif de l’audit, certaines équipes peuvent devoir évaluer la conception et la mise en œuvre des contrôles (colonnes D1 et D2) pendant l’étape de la planification. L’encadré ci‑après aidera les auditeurs à déterminer les travaux qui sont requis.

**Évaluation des contrôles à l’étape de la planification**

| **Cocher la situation qui s’applique à votre audit** | **Exigence relative à l’évaluation de la conception et de la mise en œuvre des contrôles lors de la planification**  |
| --- | --- |
| [ ]  | Audit de performance : les contrôles ne sont pas pertinents pour l’objectif de l’audit (c.-à-d. que l’audit est entièrement axé sur les résultats) | L’équipe recense uniquement les contrôles clés. L’évaluation de la conception (colonne D1) et de la mise en œuvre (colonne D2) des contrôles n’est pas nécessaire, même si elle est fortement recommandée. |
| [ ]  | Examen spécial ou audit de performance : les contrôles sont pertinents et sont l’objet considéré de l’audit (c.-à-d. que l’audit est entièrement axé sur les contrôles) | L’équipe recense les contrôles clés. L’évaluation de la conception (colonne D1) et de la mise en œuvre (colonne D2) des contrôles sera réalisée à l’étape de l’examen. Même s’il n’est pas nécessaire de remplir les colonnes D1 et D2, il est fortement recommandé de le faire. |
| [ ]  | Audit de performance : les contrôles sont pertinents pour l’objectif de l’audit (c.-à-d. que l’audit n’est pas entièrement axé sur les résultats, ni entièrement axé sur les contrôles)  | L’évaluation de la conception et de la mise en œuvre des contrôles **est obligatoire**. Il faut évaluer la conception (colonne D1) et la mise en œuvre (colonne D2) des contrôles.  |

**ÉVALUATION DES RISQUES ET DES CONTRÔLES**

|  |  |
| --- | --- |
| **OBJECTIFS LIÉS À L’OBJET CONSIDÉRÉ**  | [Décrire l’objectif **de l’entité ou du programme** qui se rattache à l’objet considéré.][S’il y a plus d’une partie concernée, il faut envisager de répartir les objectifs par fonction ou secteur de responsabilité si les objectifs sont distincts.][Pour les examens spéciaux, inclure **à la fois** les objectifs axés sur le mandat et les objectifs de contrôle législatif de la société d’État.] |
| **Risque recensé et sa cote**[[1]](#endnote-1)(N - Normal E - ÉlevéI - Important)**[A]** | **Décision préliminaire sur la délimitation de l’étendue [B]**[[2]](#endnote-2) | **Contrôle clé pertinent**[[3]](#endnote-3)**[C]** | **Évaluation du contrôle**[[4]](#endnote-4)**[D]** | **Décision définitive sur la délimitation de l’étendue** |
| **Le risque fait-il partie de l’étendue?**[Oui/Non]**Justification** | **La conception est-elle adéquate?**[Oui/Non/ Pas évalué]**[D1]** | **Le contrôle est-il mis en œuvre?**[Oui/Non/ Pas évalué]**[D2]** | **Le risque fait-il partie de l’étendue?**[Oui/Non]**Justification[[5]](#endnote-5)****[E]**  | **Incidence sur la stratégie d’audit[[6]](#endnote-6)****[F]** |
| **Risque 1** |  | **Contrôle 1** | [Ajouter un hyperlien vers la *Feuille de travail sur les contrôles*] au besoin | [Ajouter un hyperlien vers la *Feuille de travail sur les contrôles*] au besoin |  |  |
| **Contrôle 2** |
| **Risque 2** |  | **Contrôle 3** |  |  |  |  |
| **Contrôle 4** |
| **Risque 3** |  | **Contrôle 5** |  |  |  |  |
| **Contrôle 6** |

1. **RISQUE RECENSÉ ET SA COTE** : Dans la colonne A, évaluer et inscrire les risques liés à l’objet considéré **et** tout autre risque recensé dans le MIRF. Évaluer la **probabilité** que le ou les risques se concrétisent et leur **incidence**, le cas échéant, sur la capacité de l’entité d’atteindre ses objectifs liés à l’objet considéré. [↑](#endnote-ref-1)
2. **DÉCISION PRÉLIMINAIRE SUR LA DÉLIMITATION DE L’ÉTENDUE :** Dans la colonne B (Le risque fait-il partie de l’étendue?), il faut répondre par « oui » ou par « non » afin d’indiquer si le risque devrait faire partie de l’étendue de l’audit. Cette décision repose sur l’évaluation du risque, mais l’auditeur peut aussi tenir compte d’autres facteurs relevés lors d’autres travaux de planification, par exemple les commentaires découlant des premières réunions des comités consultatifs ou des réunions avec le vérificateur général ou la commissaire à l’environnement et au développement durable. Parmi les autres facteurs, il y a l’intérêt manifesté par le Parlement ou le conseil d’administration; les enjeux liés à l’auditabilité; les ressources et les compétences de l’équipe; les problèmes recensés lors d’audits antérieurs; la couverture des audits internes; l’orientation donnée par le Bureau, par exemple l’accent mis sur les résultats pour les Canadiens, etc. L’auditeur doit expliquer brièvement la décision d’inclure ou d’exclure un risque de l’étendue de l’audit. [↑](#endnote-ref-2)
3. **CONTRÔLE CLÉ PERTINENT :** Pour chacun des risques de la colonne A, indiquer les contrôles **clés** que l’entité a mis en place pour atténuer le risque. Il faut éviter de libeller les contrôles comme des critères – ils ne représentent pas des attentes génériques, mais plutôt ce qui a été mis en place par l’entité. [↑](#endnote-ref-3)
4. **ÉVALUATION DU CONTRÔLE** : Les travaux requis indiqués aux colonnes D1 et D2 dépendent de la case choisie par l’équipe dans le tableau précédent, « Évaluation des contrôles à l’étape de la planification ». Toutefois, même si aucune évaluation n’est requise dans le cadre de l’audit, le Bureau recommande fortement de la faire pendant la planification de l’audit. Ces travaux vous aideront à comprendre l’objet considéré dans les meilleurs délais et à évaluer les contrôles dans la mesure nécessaire pour étayer et documenter les décisions prises à l’égard de l’étendue et de la stratégie définitives de l’audit. La feuille de travail sur les contrôles facultative aidera les équipes à comprendre l’étendue des travaux qui sont attendus, et à leur fournir une structure appropriée pour documenter les travaux.

**LA CONCEPTION EST-ELLE ADÉQUATE?** Évaluer l’adéquation de la conception de chacun des contrôles clés. Répondre « oui » si la conception permet de contrer le ou les risques de manière appropriée. Si l’entité n’a pas de contrôles clés pour atténuer le risque, alors la conception par défaut est considérée comme « inadéquate » (« non »).

**LE CONTRÔLE EST-IL MIS EN ŒUVRE?** Évaluer la mise en œuvre de chacun des contrôles clés. Répondre « oui » si le contrôle a été mis en œuvre. Choisir « pas évalué » si vous déterminez qu’une évaluation de la conception et de la mise en œuvre des contrôles n’est pas requise pendant l’étape de la planification (c.-à-d. que l’examen spécial ou l’audit de performance est axé sur les contrôles), **ou** si la conception des contrôles est évaluée comme étant inadéquate (« non » dans la colonne C1). Répondre « non » si le contrôle n’a pas été mis en œuvre. [↑](#endnote-ref-4)
5. **LE RISQUE FAIT-IL PARTIE DE L’ÉTENDUE?** En fonction de la compréhension acquise par l’équipe de l’incidence des contrôles sur le risque, mettre à jour les décisions relatives à la délimitation de l’étendue. **Toutes les équipes doivent mettre en œuvre cette étape**. Les décisions actualisées sur la délimitation de l’étendue peuvent aussi reposer sur des facteurs additionnels qui ont émergé lors d’autres travaux de planification et peuvent se fonder sur les facteurs décrits à l’étape précédente, « Décision préliminaire sur la délimitation de l’étendue ». L’auditeur doit résumer les principaux points afin d’expliquer clairement et brièvement la décision prise. Cependant, si la justification ne découle pas logiquement de l’évaluation du risque et des contrôles telle qu’elle est documentée, l’équipe doit donner des explications supplémentaires dans la colonne E en indiquant les autres facteurs qui ont influé sur la décision (qui sont décrits sous « Décision préliminaire sur la délimitation de l’étendue »). [↑](#endnote-ref-5)
6. **INCIDENCE SUR LA STRATÉGIE D’AUDIT :** Expliquer l’incidence des décisions concernant la délimitation de l’étendue sur la stratégie d’audit à l’avenir. Si le risque est exclu de l’étendue à la colonne E, il est alors possible d’inscrire « S.O. » dans la colonne F. Si le risque est inclus dans l’étendue, il faut alors expliquer brièvement dans la colonne F comment la stratégie d’audit traitera du risque et des contrôles connexes recensés. Il faut s’assurer que la grille logique d’audit (GLA) et les programmes d’audit reflètent les résultats. Si l’évaluation du risque ou des contrôles change, **IL NE FAUT PAS ACTUALISER CE DOCUMENT**. L’auditeur doit inscrire directement les révisions dans la GLA et le programme d’audit. [↑](#endnote-ref-6)